En collaboration avec

Les Jeudis du Dialogue Énergie

Webinaires Thématiques n°7 – Mercredi 16 juillet 2025

Énergie & Lobbying

Informer et former les citoyens, agents territoriaux et porteurs de projets sur l'architecture de la politique énergétique en France ainsi que sa déclinaison dans les territoires.

Déroulé de la session

1. Introduction et présentation des intervenants

2. **Nora MEGDER**, Responsable des affaires publiques chez Veolia et intervenante SciencesPo Executive Education

- Le Lobbying : Définition et présentation des principaux mécanismes de décisions publiques

3. **Damien CHAGNAUD**, Responsable territoires et régions ultra-marines au Syndicat des énergies renouvelables, SER

- Concertation, Représentation, Lobbying : le rôle du Syndicat des énergies renouvelables et ses liens avec les écosystèmes locaux

4. Discussion finale

Présentation des intervenants

Nora MEGDER

Responsable des affaires publiques chez Veolia
et intervenante SciencesPo Executive Education

Présentation des intervenants

Damien CHAGNAUD

Responsable territoires et régions ultra-marines au Syndicat des énergies renouvelables, SER

Qu’est-ce que le lobbying ?

SciencesPo
EXECUTIVE EDUCATION

“Le « lobbying » ou la « représentation d’intérêts » désigne une activité qui consiste à prendre l’initiative d’entrer en contact avec des personnes chargées d’élaborer et de voter les décisions publiques ou de conduire l’action publique nationale ou locale pour influencer leurs décisions.”

“Lorsqu’elle est correctement encadrée et qu’elle respecte une déontologie adaptée à ses enjeux, la représentation d’intérêts est une activité légitime qui contribue à une prise de décision publique éclairée. En effet, elle permet que chacun puisse faire entendre son point de vue ou apporter son expertise.”

Source : Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)

Qu’est-ce que le lobbying ?

Dans la pratique :

- Une interface entre la société civile et les décideurs publics ;
- Promotion et défense d’un secteur, d’une entreprise, d’une association, d’une cause…

Le représentant d’intérêts reste extérieur aux décisions publiques.

Ce qui amène à un cadre déontologique et juridique strict.

HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

European Union

Transparency Register

Le cadre institutionnel français

SciencesPo
EXECUTIVE EDUCATION

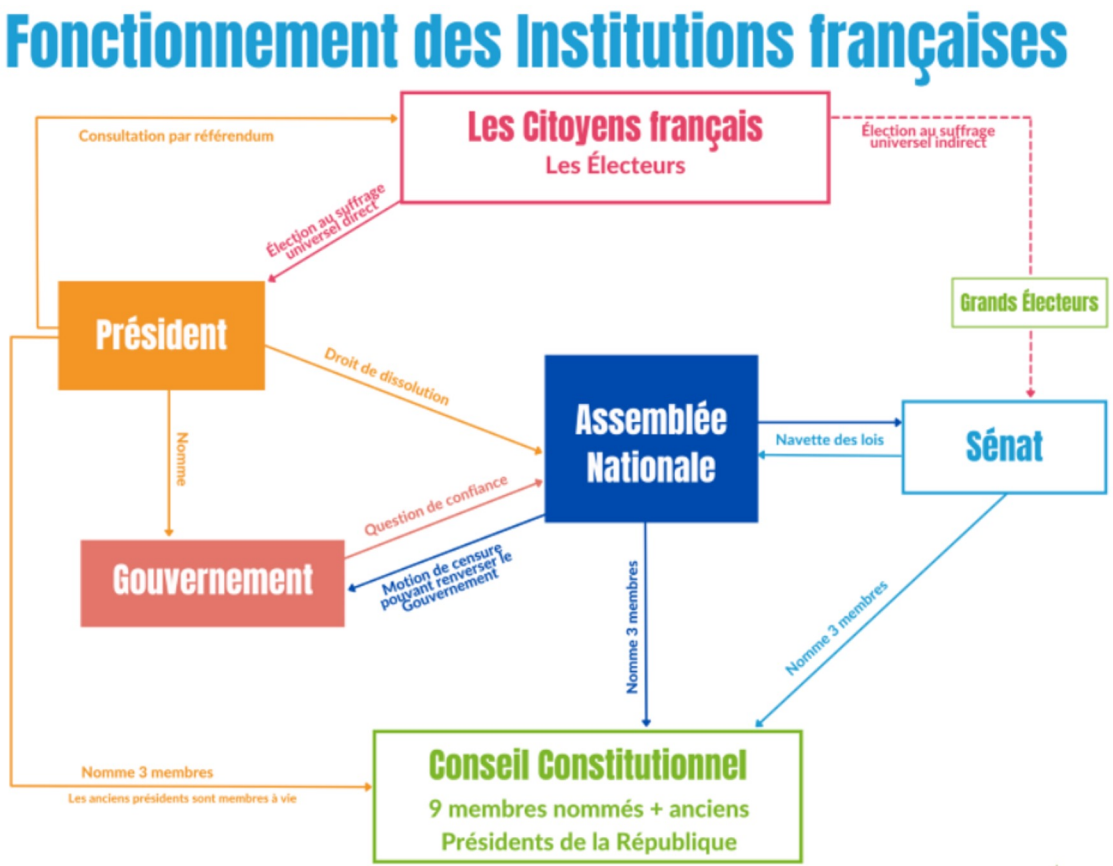

Le cadre institutionnel européen

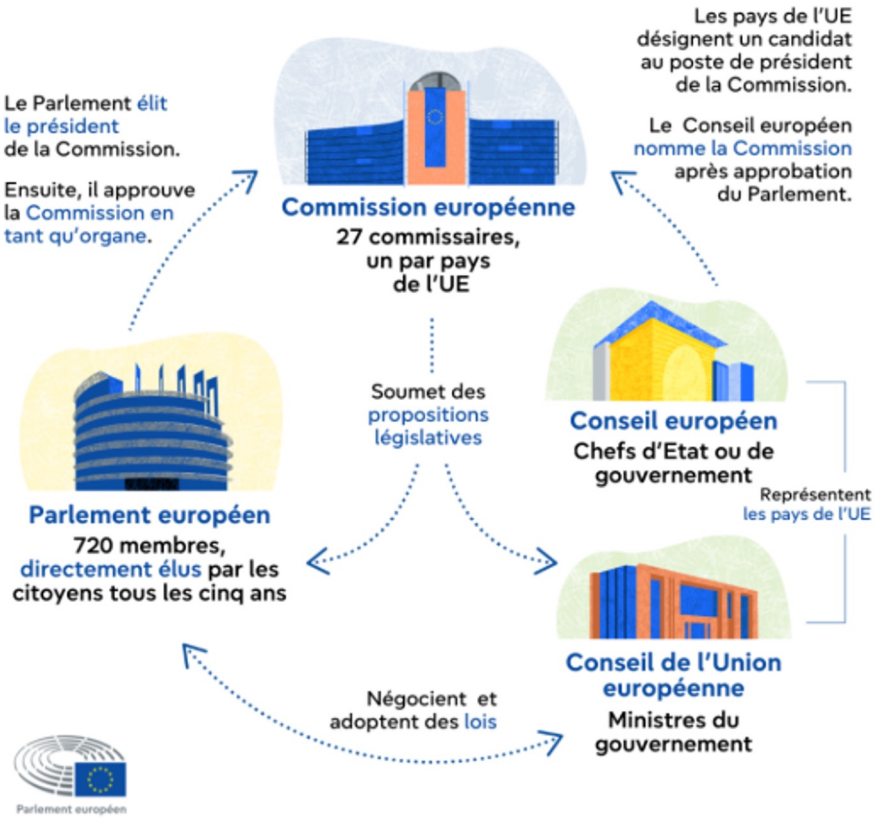

Quelles interactions entre un représentant d'intérêt et les institutions ?

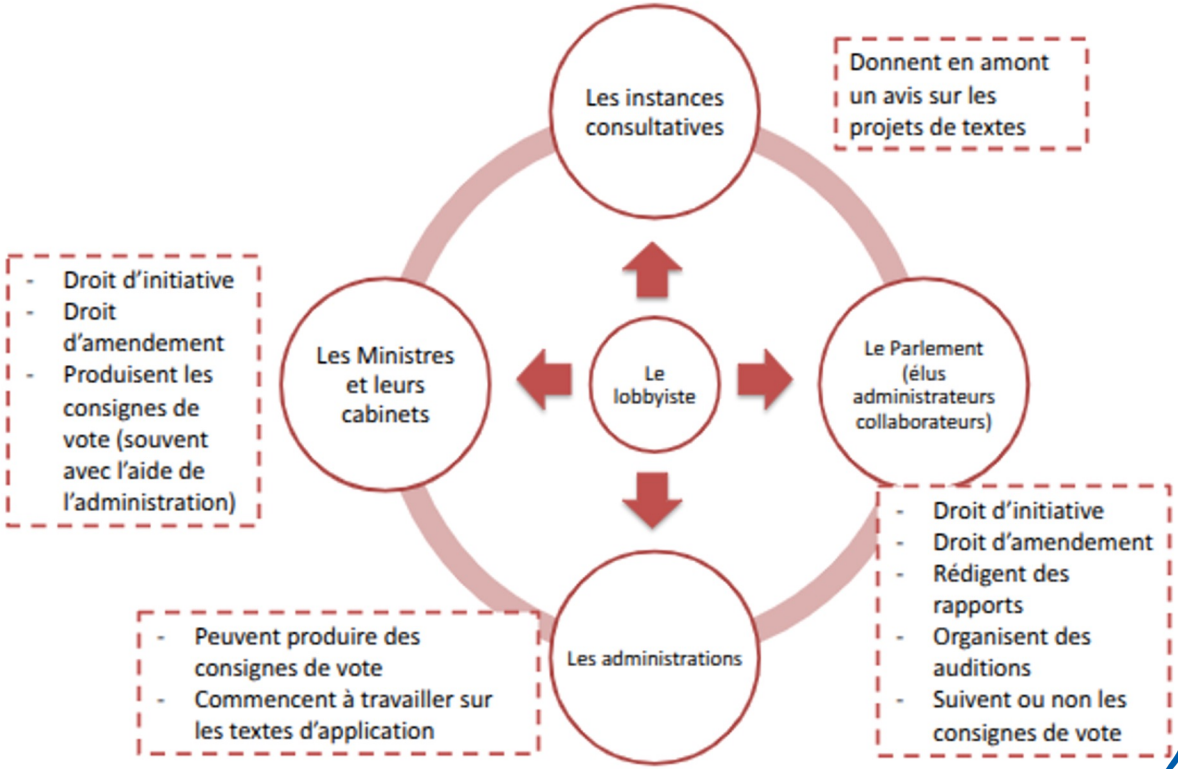

Présentation des intervenants

Vos questions à :

Nora MEGDER

Responsable des affaires publiques chez Veolia
et intervenante SciencesPo Executive Education

Le rôle du Syndicat des énergies renouvelables : un exemple d'acteur dans la galaxie de l'énergie

Le SER : une approche multifilières

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) est une organisation professionnelle regroupant près de 500 membres (entreprises, associations, ...) de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables.

- Biocarburants
- Bois-énergie
- Chauffage au bois domestique
- Énergies marines renouvelables
- Éolien en mer
- Éolien terrestre
- Métiers supports
- Gaz renouvelables
- Géothermies
- Hydroélectricité
- Pompes à chaleur
- Solaire
- Valorisation énergétique des déchets
- Multifilière

- **25 permanents**
- **Plus de 500 adhérents**
- **2/3 de PME et d'ETI**
- **166 000 emplois directs et indirects**

Le SER : missions

- Représentation des différentes filières d'énergies renouvelables auprès des acteurs institutionnels et autres acteurs (associations, presse…)
- Promotion des énergies renouvelables (communication, événements, production de documents…)
- Espace d'échange entre les adhérents pour l'établissement de bonnes pratiques (ex : concertation locale, gestion des accidents…)
- Formations sur les EnR à destination de nos adhérents

Le rôle du Syndicat des énergies renouvelables : une action nationale…

Des modalités d'action diversifiées :

- Participer au débat public (communiqués et intervention dans la presse et sur les réseaux sociaux, publications thématiques, élaborations de proposition d'objectifs énergétiques…) et produire de l'information sur les énergies renouvelables
- Faire des propositions législatives et réglementaires, émettre des avis (siège en Conseil supérieur de l'énergie, propositions d'amendements législatifs, réponses aux consultations de l'administration…)
- Organiser des évènements de promotion des énergies renouvelables, de réflexion et de dialogues (forum national des EnR et de la biodiversité, colloque annuel du SER avec invites politiques, scientifiques et médiatiques, participation à des salons…)
- Dialoguer avec les parties prenantes politiques, institutionnelles et citoyennes

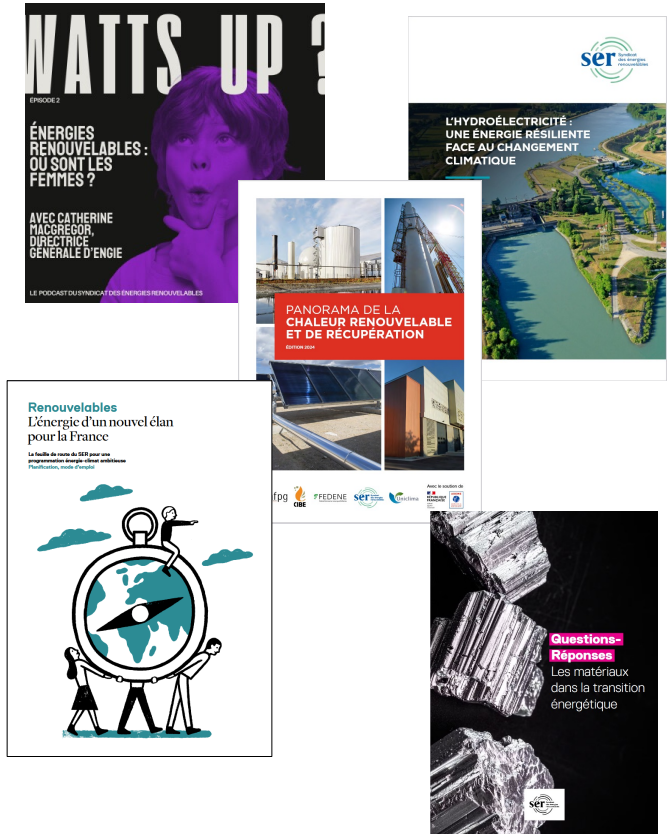

Le rôle du Syndicat des énergies renouvelables : une action nationale… et des actions locales

Assurer une représentation des filières industrielles des énergies renouvelables au local :

- Animer un réseau de représentants régionaux, issu de nos adhérents…
- … pour interagir avec les acteurs locaux : services déconcentrés de l'Etat et de ses agences, élus locaux, associations, citoyens, et siège dans diverses instances locales : siège en Comités régionaux de l'énergie, Comité régional de la biodiversité, CDNPS, instances de planification maritimes.
- Relayer les messages nationaux du SER et mener des réflexions sur l'intégration locales des EnR (partage de la valeur, etc.)

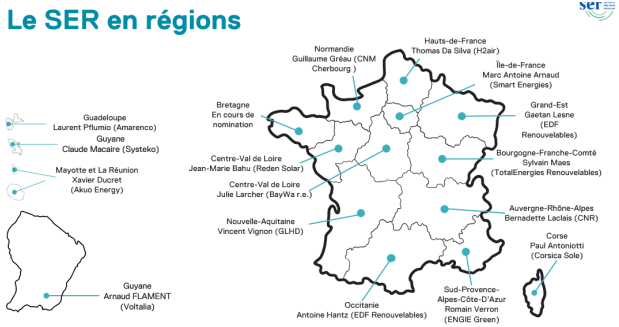

Le rôle du syndicat d'énergie renouvelable : exemple d'un « écosystème » d'acteurs

La concertation devant être menée pour l'autorisation de grandes centrales solaires ou éoliennes

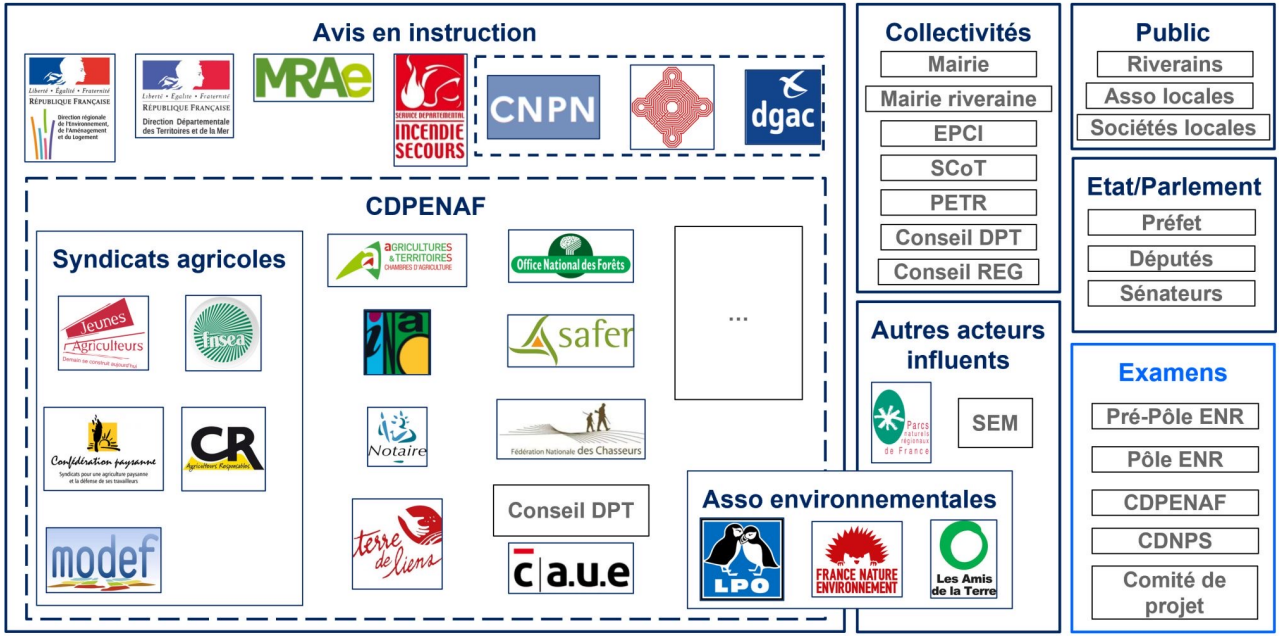

Crédits :
Cyrus Farhangi

Présentation des intervenants

Vos questions à :

Damien CHAGNAUD

Responsable territoires et régions ultra-marines au Syndicat des énergies renouvelables, SER

Vos questions

Nora MEGDER,
nora.megder@veolia.com

Damien CHAGNAUD,
damien.chagnaud@enr.fr